

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA CCCVL  
VERS LE CIAS**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi seize novembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la résidence La Baronnière située 4 rue de la Baronnière 37420 AVOINE.

**DATE DE LA CONVOCATION : 08 NOVEMBRE 2022**

**PRÉSENTS :**

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.MARCHAL – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. C.HOUVENAGHEL – MME. C.FROLA

**ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. J.L.DUPONT excusé  
MME. L.VUILLERMOZ absente  
M. M.PAVY a donné pouvoir à M. D.GODOY  
MME. F.ROUX excusée  
MME. D.TIJOU excusée  
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL  
M. A.DUBOIS excusé  
M. P.RALLE excusé



**PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME. B.BACHET**

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 13
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 11	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 2	Nombre de NON VOTANTS : 0

**PRÉSENTATION :**

Il est proposé au Conseil de répartir les frais de mutualisation liés à la mise en place du pôle solidarité depuis mars 2021.

En effet un état des lieux a été fait par le service RH, Finances et COGAM, sur les frais de mutualisation 2019 et 2022.

Il convient de régulariser la situation comptable de la CCCVL et du CIAS au titre de la mutualisation 2019-2022.

Il est également proposé une facturation dans l'année N pour éviter une trop forte variation budgétaire. (Le 4ème trimestre n-1 + les trois premiers trimestres n+1).

Les charges de mutualisations 2022 (4eme trimestre 2021 + les trois premiers trimestres 2022) seront supporter sur ce même exercice.

Il est proposé que l'assemblée délibérante se prononce sur cette subvention complémentaire octroyée au Centre Intercommunal d'Action Sociale au titre de la mutualisation des années 2021-2022, pour un montant de 280 000 €.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA CCCVL  
VERS LE CIAS**

(Page n° 2 / 2)

Détail des charges de mutualisations 2021-2022 :

- 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 : 43 300 €
- Mise à disposition agent accueil CIAS 2021 + 2022 : 35 700 €
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> trimestres 2022 RH, Finances, Pôle solidarité CIAS : 201 000 €

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'accepter la subvention de fonctionnement de la CC CVL à hauteur de 280 000€ pour régulariser les frais de mutualisations

Pour copie conforme  
Pour le Président et par délégation de signature,  
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-  
ENSARGUET.

Certifié exécutoire, compte tenu :

- de la publication le *24 novembre 2022*
  - de la transmission en sous-préfecture le *24 novembre 2022*
- Pour le Président et par délégation de signature,  
la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

